

Castello de Serravalle

Désignation

Dénomination de l'édifice :

Ensemble fortifié, site archéologique

Titre courant :

Castello de Serravalle

Localisation

Localisation :

Corse ; Haute-Corse (2B) ; Prato-di-Giovellina

Références cadastrales :

A2 338

Historique

Siècle de la campagne principale de construction :

Moyen Age

Description historique :

Un des édifices militaires médiévaux les mieux conservés de l'île. Castello a peut-être été construit au 13e siècle, occupé par les Génois au 15e siècle, puis abandonné au 16e siècle. Le castello est constitué d'un rempart circulaire percé de plusieurs archères. Il correspond à un deuxième état de construction, postérieur à celui de la tour. Deux ou trois bâtiments ont été accolés à l'intérieur de la courtine. Au centre, le donjon carré présente une maçonnerie révélant deux campagnes de construction. La partie supérieure montre un aspect similaire à celui de la courtine. La partie inférieure est constituée de moellons de calcaire bien taillés, disposés en assises horizontales selon un rythme faisant alterner assises épaisses et assises plus fines. L'ensemble du rez-de-chaussée est occupé par une citerne recouverte d'une voûte.

Description

Protection

Nature de la protection de l'édifice :

Inscrit MH partiellement

Date et niveau de protection de l'édifice :

1996/07/09 : inscrit MH partiellement

Précision sur la protection de l'édifice :

Parcelle A2 338 et les vestiges en élévation qu'elle contient : inscription par arrêté du 9 juillet 1996

Nature de l'acte de protection :

Arrêté

Statut juridique



À propos de la notice

Référence de la notice :

PA2B000003

Nom de la base :

Patrimoine architectural (Mérimée)

Date de versement de la notice :

1998-09-22

Date de la dernière modification de la notice :

2022-09-21

Copyright de la notice :

(c) Monuments historiques. Cette notice reprend intégralement les termes de l'arrêté de protection au titre des Monuments historiques. Elle répond à l'obligation réglementaire du ministère de la Culture d'établir la liste générale des édifices protégés (art. R. 621-80 du Code du patrimoine). Elle est donc opposable et fait foi juridiquement. Aucune copie numérique ou papier ne sera fournie par courrier ni courriel. Le dossier de protection complet et l'arrêté sont consultables uniquement sur place, dans la salle de lecture de la Médiathèque du patrimoine et de la photographie (MPP), à Charenton-le-Pont (Val-de-Marne).

Contactez-nous :

Mediatheque.patrimoine@culture.gouv.fr

Voir aussi

Statut juridique du propriétaire :

Propriété de la commune

Références documentaires**Copyright de la notice :**

(c) Monuments historiques. Cette notice reprend intégralement les termes de l'arrêté de protection au titre des Monuments historiques. Elle répond à l'obligation réglementaire du ministère de la Culture d'établir la liste générale des édifices protégés (art. R. 621-80 du Code du patrimoine). Elle est donc opposable et fait foi juridiquement. Aucune copie numérique ou papier ne sera fournie par courrier ni courriel. Le dossier de protection complet et l'arrêté sont consultables uniquement sur place, dans la salle de lecture de la Médiathèque du patrimoine et de la photographie (MPP), à Charenton-le-Pont (Val-de-Marne).

Date de rédaction de la notice :

1996

Cadre de l'étude :

Recensement immeubles MH

Typologie du dossier :

Dossier de protection

https://archives-map.culture.gouv.fr/archive/resultats/simple/lin-eaire/n:19?RECH_S=PA2B000003&type=simple